

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,
- Vu** la décision adoptée par le conseil de l'IUT de Moselle-Est en date 26 septembre 2019 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 9 juillet 2019 relatif à la tarification du TOEIC ;

DECIDE

Article 1

Les tarifs de certifications en langues (TOEIC et WIDAF) à l'IUT de Moselle-Est pour l'année 2019-2020 sont fixés selon les modalités en annexe.

Article 2

La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la Présidence, de l'IUT de Moselle-Est et sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 30 septembre 2019



Pierre MUTZENHARDT



CONSEIL DE L'IUT DE MOSELLE- EST

Relevé de Délibérations

Séance du 26 septembre 2019

POINT N°4 : AFFAIRES FINANCIERES ET REGLEMENTAIRES

4c : Tarifs des certifications en langues (TOEIC et WIDAF)

L'IUT de Moselle-Est propose à ses étudiants volontaires de passer les tests du WIDAF (évaluation du niveau en allemand professionnel) et du TOEIC (évaluation du niveau en anglais professionnel) pour améliorer leur chance d'insertion professionnelle.

A compter de la rentrée universitaire 2019/2020, chaque étudiant participera financièrement à son inscription à hauteur de 20 €, le reste du prix de la prestation étant à la charge de l'IUT.

Les autres étudiants de l'Université de Lorraine pourront eux aussi, passer le test à l'IUT de Moselle-Est. Ils auront, au préalable, formulé une demande écrite à M. le Directeur, obtenu une réponse favorable et se seront acquittés du prix total du test.

A titre d'information, les tarifs 2018/2019 étaient de :

- TOEIC : 45 €
- WIDAF : 75€

RESULTAT DU VOTE : ADOPTION

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de votants	21
Présents	20
Représentés	1
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

Etabli à Sarreguemines, le 27 septembre 2019

Le Directeur de l'IUT

Philippe BURG



Destinataires
- Service financier
- DAJ